

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org

**TROISIÈME RETRAITE DE HAUT NIVEAU
DE L'UNION AFRICAINE DES ENVOYÉS
ET REPRÉSENTANTS SPÉCIAUX SUR LA PROMOTION
DE LA PAIX, DE LA SÉCURITÉ ET DE LA STABILITÉ EN AFRIQUE**

LE CAIRE, ÉGYPTE, 5 – 6 NOVEMBRE 2012

HL/Retreat/Decl. (III)

DÉCLARATION DU CAIRE

**« Transformer le paysage de la paix et de la sécurité en Afrique au cours
de la prochaine décennie : évaluation et perspectives »**

DÉCLARATION DU CAIRE

1. La 3^{ème} Retraite de haut niveau de l'Union africaine (UA) des Envoyés et Représentants spéciaux sur la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique a eu lieu au Caire, du 5 au 6 novembre 2012, sur le thème « Transformer le paysage de la paix et de la sécurité en Afrique au cours de la prochaine décennie : évaluation et perspectives ».
2. Organisée avec l'aide du Centre africain pour la résolution constructive des différends (ACCORD) et le Centre régional du Caire de formation sur la résolution des conflits et le maintien de la paix en Afrique (CCCPA), la Retraite a rassemblé de hauts responsables et des médiateurs de l'UA, y compris la Présidente de la Commission et les Commissaires à la Paix et à la Sécurité et aux Affaires politiques, respectivement, et le Groupe des Sages, des Communautés économiques régionales/Mécanismes régionaux pour la Prévention, la Gestion et le Règlement des conflits (CER/MRs), de la Ligue des États arabes, de l'Union européenne (UE), de La Francophonie et des Nations unies (NU), ainsi que des cercles de réflexion africains et internationaux, la société civile, et des experts participant aux travaux à titre individuel. La session d'ouverture a été marquée par les allocutions prononcées par le Commissaire à la Paix et à la Sécurité, le Ministre des Affaires étrangères de la République arabe d'Égypte, le Président du Conseil de paix et de sécurité (CPS) pour le mois de novembre 2012, le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, ainsi que le discours d'ouverture de la Présidente de la Commission.
3. La Retraite a coïncidé avec le 10^{ème} anniversaire de l'UA. À ce titre, elle a offert l'occasion d'examiner, de façon concertée et holistique, les résultats obtenus jusqu'à présent dans le domaine de la paix, de la sécurité et du développement en Afrique et les défis qui restent à relever. De façon plus spécifique, la Retraite poursuivait les objectifs suivants: (a) réfléchir sur les efforts de l'UA en vue de la réalisation de sa vision et de ses objectifs depuis sa création ; (b) examiner les tendances et dynamiques actuelles et émergentes de conflits sur le continent ; (c) examiner les approches adoptées en vue de rendre l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) pleinement opérationnelle, ainsi que les opportunités et défis y relatifs ; (d) examiner les efforts de rétablissement de la paix, y compris la médiation et la gestion des conflits par l'UA ; et (e) tirer les leçons des opérations passées de soutien à la paix de l'UA.
4. Intervenant moins d'un an avant la célébration du cinquantenaire de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), en mai 2013, la Retraite a fourni une plate-forme unique pour évaluer la marche de l'Afrique vers l'unité, l'intégration et la prospérité depuis la création de l'OUA, en mai 1963.
5. Les discussions ont eu lieu tant en plénières (traitant notamment des questions suivantes : évaluation des efforts de paix de l'UA au cours de la décennie écoulée, aperçu des dynamiques de conflits et des défis y relatifs au 21^{ème} siècle, collaboration entre l'UA, les CER/MR, les Nations unies et d'autres organisations, et réponse aux menaces à la paix et à la sécurité) qu'en ateliers thématiques consacrés aux défis de la gouvernance et à la faillite de l'État, au terrorisme, aux tendances sécessionnistes, à la médiation, à la diplomatie dite de la deuxième voie, et aux relations entre civils et militaires.
6. Dans ce contexte, les participants ont réfléchi sur l'action entreprise par l'UA depuis sa création et sur la question de savoir si l'Organisation est parvenue à réaliser la vision et les objectifs qui ont présidé à sa création ; la combinaison des facteurs structurels et immédiats qui explique la persistance de crises et de conflits violents sur le continent ; l'accroissement de la violence au niveau infra-étatique ; les voies et moyens du renforcement de l'APSA ; la transition

de l'atténuation des conflits à leur résolution et transformation ; les stratégies qui peuvent créer les pré-conditions d'une stabilité dite « structurelle » ou « dynamique », en d'autres termes des situations qui permettent à des acteurs légitimes à différents niveaux de l'appareil étatique de faire face à des changements sociaux rapides et à une variété de défis politiques, économiques et sociaux interconnectés, sans recourir à des moyens violents ; l'importance cruciale de la gouvernance et d'un leadership légitime ; et les opportunités qu'offrent les partenariats internationaux et les défis y relatifs.

7. En dressant le bilan des résultats enregistrés, la Retraite a noté les progrès accomplis dans la mise en place de l'APSA, qui a pour principal pilier le CPS. La Retraite a également noté les progrès importants accomplis dans la mise en place des autres composantes de l'APSA, en particulier le Groupe des Sages, la Force africaine en attente (FAA) et le Système continental d'alerte rapide, ainsi que dans les relations avec les CER/MR. Parmi les autres avancées enregistrées, il convient aussi de relever le partenariat établi avec les Nations unies et d'autres organisations internationales et parties prenantes, y compris l'UE, La Francophonie, la Ligue arabe et nombre de partenaires bilatéraux. En outre, des mesures ont été prises pour rendre opérationnelle l'Architecture africaine de gouvernance (AAG), qui s'articule autour de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, adoptée en 2007 et entrée en vigueur en 2012.

8. La Retraite a également noté le volontarisme dont ont fait preuve l'UA et les CER/MR dans le traitement des situations de crise et de conflit sur le continent, à travers la combinaison de missions d'établissement des faits, de bons offices et d'autres formes de diplomatie préventive, la médiation, le déploiement d'opérations de soutien à la paix et la reconstruction après les conflits. Elle a mis en relief les progrès accomplis dans le règlement de certains des conflits les plus complexes qu'a connus le continent, avec le soutien de partenaires internationaux, notamment les Nations unies. Il importe notamment de faire ici mention du Burundi, des relations entre le Soudan et le Soudan du Sud et de la Somalie.

9. Dans le même temps, et en dépit des progrès ainsi accomplis, l'objectif d'une Afrique débarrassée du fléau des conflits et la vision qui le sous-tend demeurent une réalité distante pour des millions d'Africains, qui continuent à subir les affres de la violence et les abus qui caractérisent les situations de conflit. L'APSA n'est pas encore pleinement opérationnelle et toutes ses composantes effectivement intégrées, de même que la relation entre l'UA et les CER n'est pas aussi harmonieuse que le prévoit l'APSA. Les efforts de paix de l'UA sont en grande partie financés par les partenaires, et la contribution de l'Afrique est loin d'être à la hauteur de l'aspiration du Continent à prendre le leadership des efforts visant à faire de la paix sur le continent une réalité et à se les approprier.

10. Par ailleurs, l'Afrique continue d'être confrontée à des défis complexes et considérables, comme en témoignent les situations au nord du Mali et dans la région du sahélo-saharienne, à l'est de la République démocratique du Congo, en Guinée-Bissau et dans d'autres parties du Continent. En outre, l'Afrique doit faire face aux problèmes que posent le terrorisme, la criminalité transnationale organisée, la piraterie, les tendances sécessionnistes, la construction étatique, les insuffisances en termes de gouvernance et la corruption, la violence et les conflits liés aux élections, les changements anticonstitutionnels de gouvernement, les différends frontaliers, ainsi que la violence croissante qui se produit au niveau local. Il s'agit là d'autant de défis qui sapent la sécurité humaine sur le Continent et créent les conditions d'une instabilité et d'une conflictualité persistantes. Le Continent doit aussi faire face aux changements démographiques en cours en Afrique, ainsi qu'à l'impact du changement climatique.

11. Dans ce contexte, il est impératif que tous les acteurs concernés, au niveau du Continent, redoublent d'efforts sous la direction de l'UA et avec l'appui des partenaires internationaux. Les efforts à entreprendre devraient s'articuler autour des points suivants :

- (a) la mise en place intégrale de l'APSA et la mobilisation des ressources humaines et financières requises à cet effet, ainsi que l'intégration complète de tous les instruments existants dans le domaine de la paix et de la sécurité. A cet égard, la Retraite s'est félicitée de la création d'un réseau liant le Groupe des Sages de l'UA aux structures similaires existant au niveau régional (PANWISE);
- (b) l'intensification des efforts déployés en vue de la prévention des conflits, conformément à la lettre et à l'esprit du Protocole relatif à la création du CPS. Si le maintien et l'imposition de la paix doivent demeurer des instruments à mettre en action à chaque fois que de besoin, priorité doit être donnée à la prévention des conflits, tant à travers la mise en œuvre effective des instruments pertinents de l'UA sur la gouvernance, les droits de l'homme et la démocratie et le respect de la diversité qu'à travers le renforcement de la capacité de l'UA à lancer des initiatives de diplomatie préventive visant à empêcher que des crises potentielles ne se transforment en conflits ouverts ;
- (c) des efforts plus systématiques pour relever le défi de la reconstruction et du développement après les conflits, afin de consolider les progrès accomplis dans le règlement des conflits en Afrique. À cet égard, la Retraite a reconnu l'opportunité et la pertinence de l'Initiative de solidarité africaine, dont le but est de mobiliser, au niveau du continent, des ressources en faveur des pays africains en sortie de crise ;
- (d) la rationalisation de la relation entre l'UA et les CER/RMs, sur la base des dispositions du Protocole relatif au CPS et au Protocole d'accord connexe de 2008. Ce faisant, il s'agit de veiller à ce que CER/MR, en tant que piliers de l'UA, renforcent l'unité continentale sous la coordination d'ensemble de l'UA, et fassent avancer l'intégration régionale, qui est essentielle à la prévention structurelle des conflits. La Retraite a souligné que la célébration du cinquantenaire de l'UA offre une opportunité unique pour approfondir la réflexion sur cette question et ouvrir la voie à l'adoption de mesures concrètes ;
- (e) le renforcement du partenariat avec le reste de la communauté internationale, notamment les Nations unies et d'autres partenaires internationaux. À cet égard, la Retraite s'est réjouie des efforts déployés pour soutenir les initiatives régionales dans le cadre du Chapitre VIII de la Charte des Nations unies, y compris la résolution 2033(2012) du Conseil de sécurité ;
- (f) le renforcement du rôle de la société civile, y compris les groupes de femmes, dans la promotion de la paix et de la sécurité, conformément à la résolution 1325 (2000) des Nations unies, aux dispositions pertinentes du Protocole relatif au CPS et à d'autres instruments connexes, dans le cadre des efforts d'ensemble visant à renforcer la participation des peuples africains dans la marche de l'Union ;
- (g) l'inclusion de programmes sur l'éducation à la paix et le leadership, ainsi que sur les instruments et activités de l'UA, dans les programmes scolaires, et une interaction active avec la jeunesse ; et

- (h) la mobilisation de ressources accrues au niveau du continent pour appuyer l'agenda paix et sécurité de l'UA, comme condition *sine qua non* pour assurer le leadership de l'Afrique et son appropriation des efforts de paix.

12. Les participants ont recommandé que l'UA intègre les recommandations ci-dessus dans son plan stratégique pour la période 2014 – 2018. En outre, il a été recommandé que l'UA, travaillant avec tous les acteurs concernés, organisations internationales, d'autres partenaires, société civile et monde universitaire, et sur la base des progrès accomplis et des défis rencontrés, élabore un agenda de l'UA pour la paix pour la prochaine décennie. Un tel agenda doit notamment promouvoir la cohérence et l'interaction entre l'APSA et l'AAG, et assurer que cette dernière est adéquatement renforcée.

13. Les participants ont remercié le Gouvernement d'Egypte pour avoir abrité la Retraite. Ils ont également exprimé leur appréciation à l'UA, à ACCORD et au CCCPA pour les dispositions prises en vue du bon déroulement de la Retraite.